



Réforme ? DHG  
TZR stagiaires COPsy  
Manifestation 26  
Collège Langues vivantes  
Carrière Temps partiel Lycée  
Élections CA académique  
Bureaux départementaux

## Éditorial

C'est dans un contexte lourd pour la démocratie que je vous adresse les vœux de la section académique pour cette année 2016, que je nous souhaite combative et éclairée.

Les attentats terribles de 2015 nous mettent en face de choix essentiels : dans quelle société voulons-nous vivre, avec quel projet de démocratie ?

responsabilité. Et pour nous, dire cela n'est pas nier la gravité de la situation, mais bien exiger des réponses sur le fond, et pas des gesticulations.

En ce sens, le SNES doit, avec toutes les forces progressistes, combattre la constitutionnalisation de l'état d'urgence et l'extension des possibilités de déchéance de la nationalité française, et dénoncer cette manœuvre politicienne qui consiste, en

**L'impossible,  
Nous ne l'atteignons pas,  
Il nous sert de lanterne.  
René Char**



Oser poser ces questions, ce n'est pas excuser, comme a pu le dire un premier ministre qui semble perdre tout sens du réel, c'est avoir le courage de penser l'avenir, ce qui devrait être la mission première de tout homme politique. En se comportant en gestionnaire politicien à courte vue, ce gouvernement porte une lourde

situation de crise, à détourner la population des vrais problèmes. Au lieu de politiques libérales et sécuritaires, c'est de l'élaboration de nouvelles solidarités dont a besoin la société française.

*(suite page 2)*

À ce titre, nous déplorons que l'exercice des droits syndicaux, largement dégradé sous le gouvernement Sarkozy, ne se soit pas amélioré sous ce gouvernement : en témoignent le traitement des salariés d'Air-France et la condamnation scandaleuse des 8 salariés de Goodyear à qui nous apportons tout notre soutien. Et ne parlons pas de la mauvaise série B mise en scène par des chefs d'établissement *via* notre nouveau Recteur à propos de notre publication sur le New Public Management ou des réponses autoritaristes de l'administration, les seules qui restent semble-t-il, lors des journées dites de formations collèges.

Pendant ce temps, la rentrée se prépare sur de très mauvaises bases : une carte des langues vivantes et anciennes atrophiée, 150 postes injectés dans notre académie qui ne couvriront pas les hausses d'effectifs. Et comme il s'agit de mettre en place la réforme du collège sans dégradations par rapport à l'existant - c'est l'engagement public de la ministre -, et de ne toujours rien revoir en lycée - le bilan de la réforme Chatel est tronqué et orienté - on peut prédire sans risques de nouvelles

dégradations de nos conditions de travail. Ce n'est pas ce qui va aider, en l'absence de toute revalorisation et de dégel du point d'indice, à sortir de la crise de recrutement.

Aussi, après avoir plus que réussi l'opération grain de sable, passons au collège désert ! Il est vital pour tout le second degré d'être massivement en grève le 26, et de participer très nombreux à la manifestation académique intersyndicale du second degré à Grenoble. Rassemblement devant le rectorat à 13h30. C'est ainsi, en cortège intersyndical second degré, que nous rejoindrons le rassemblement Fonction Publique place de Verdun, pour défiler en tête de la manifestation. Des bus sont organisés par le SNES-FSU dans tous les départements. Nous devons ensemble mettre le second degré à la Une, #collège 2016, c'est encore et toujours NON. OUI à l'ambition pour tout le second degré !

Le SNES-FSU organise avec le SNEP-FSU une opération « carton rouge à la Ministre ». Elle doit entendre la profession pour pouvoir revenir sur le terrain.

Corinne Baffert

**POUR un vrai bilan de la réforme du lycée...  
...et des mesures concrètes !**

**POUR une autre réforme du collège !**

**GRÈVE NATIONALE  
MARDI 26 JANVIER 2016**

Si l'on en croit ses « fiches » rendues publiques le 26 novembre 2015, pour le ministère de l'Éducation, faire le bilan de la réforme du lycée c'est discuter sur les objectifs sans remettre en cause les dispositifs.  
**Aucune mesure concrète en vue.**

**Le ministère a-t-il si peu conscience des problèmes que vivent personnels et lycéens depuis 2010 ?**

Pour le SNES-FSU, les vrais enjeux sont là :

- **Conditions de travail des élèves et des personnels** : profondément dégradées.
- **Accompagnement personnalisé** : pas satisfaisant, tout le monde le sait !
- **Gestion locale des horaires** : concurrence entre disciplines et inégalités entre établissements.

La réforme du collège que la ministre veut imposer aux personnels repose sur des dispositifs similaires, et aura donc les mêmes conséquences. Elle ne résoudra rien en termes d'inégalités et de conditions de travail.

**P O U R O B T E N I R**

- le rattachement de l'AP aux disciplines
- une grille nationale de dédoublements
- une amélioration des conditions de travail

**MOBILISONS-NOUS !**

**En lycée comme en collège...**

**TOUS EN GRÈVE**

**MARDI 26 JANVIER 2016**

## TZR, une nouvelle circulaire

Une nouvelle circulaire sur les « gestion et obligations » des TZR est parue, encore plus en retard que les années précédentes. Bien qu'il y ait des évolutions dans les déclarations d'intention, le délai des 48h entre deux remplacements n'a pas été écrit.

De plus, alors que les TZR étaient affectés au plus proche du rattachement administratif, cette circulaire indique que « des contraintes pédagogiques ou organisationnelles justifient parfois qu'il soit dérogé à cette règle ».

Avec la suppression du groupe de travail de juillet, l'affectation des TZR devient ainsi encore plus opaque, au détriment des personnels (plus de trajets, encore plus longs...) et du budget (frais de déplacements non optimisés).

C'est pourquoi nous vous proposons un nouveau stage TZR qui aura lieu le 15 mars prochain à Grenoble (contactez le SNES pour connaître le lieu).

Camille Vittoz et Cyril Borel

## 2016 : une rentrée Potemkine

Notre Ministre ne cesse de le claironner : les collèges ne perdront pas de moyens à la rentrée prochaine et les créations de postes permettront d'absorber la hausse démographique en lycée. Elle n'a pas hésité à diffuser officiellement, avant la tenue du Comité technique ministériel, à toute la presse la carte de répartitions des créations de postes juste avant le second tour des régionales.

Sur le fond, si cette dotation en moyens supplémentaires sur le terrain est la plus importante depuis bien longtemps, elle reste néanmoins bien trop faible au regard des nécessités. Dans l'académie de Grenoble, 150 postes sont programmés en plus dans le second degré pour la rentrée prochaine. Dans les lycées (pré-bac), le nombre d'élèves à accueillir serait en hausse de 2,5 % (+1 588 élèves). Cette hausse est prévue à tous les niveaux même si le niveau de Première enregistre l'augmentation la plus importante (+ 4,6 %). Tous les départements devraient être concernés. Dans les classes post-bac, la hausse est prévue à tous les niveaux : +3,5 % en CPGE et +1,7 % en BTS (respectivement + 81 et + 106 élèves). **Maintien des moyens dans les collèges, hausse de 2,5 % des élèves en lycée, tout cela devra se faire avec une hausse de 0,08 % des postes...**

Inutile également de revenir sur un temps long avec un déficit de 470 postes depuis 2007, quand le nombre d'élèves a progressé de 4 %.

### Comment faire alors pour afficher des indicateurs au vert pour la rentrée prochaine ? Tout est une question de décors.

Pour les collèges, nous devrions nous satisfaire de la situation ; les effectifs baissant en Cinquième et Quatrième (alors qu'ils repartent durablement à la hausse pour les Sixième), la prévision d'effectifs pour la rentrée 2016 laisse apparaître une diminution de 142 élèves – soit une diminution possible de 8 Équivalents Temps Plein (ETP). Mais cela serait sans compter sans la bienveillance de notre Ministre et de notre Rectrice :

*« L'effort académique conduit à allouer à ce niveau d'enseignement + 85 ETP sur la mesure de rentrée annoncée afin de mettre en oeuvre l'engagement national du maintien à chaque collègue de la dotation antérieure à effectifs constants. »*

L'usage est normalement de signaler : « C'est moi qui souligne ». Mais non ! C'est justement notre Rectrice qui souligne la condition du maintien de la dotation. Si l'on relie cela avec la baisse de 142 élèves, on voit bien que l'engagement ne concerne pas tous les établissements. De plus, une lecture plus fine des documents montre que les SEGPA seraient fortement touchées par une baisse d'effectifs et, comme nous savons que les élèves ne se volatilisent pas, nous pourrions mettre en place une pédagogie différenciée performante pour aider aux mieux les élèves pour qui une orientation en SEGPA n'aura pas été possible.

Enfin, comme d'habitude, notre Rectrice communique un nombre d'heures, globalisant les Heures Postes (HP), les Heures Supplémentaires Année (HSA) et les Indemnité pour les Missions Particulières (IMP). Pour les collèges de l'académie, la moyenne des HSA sera de 7,16 %, contre 7 % à la rentrée 2015. Donc une hausse des HSA dans les établissements avec une dotation maintenue, cela permet de diminuer les HP et donc les postes !

### Financer la hausse des effectifs en lycées vs. le remplacement

Pour les lycées, notre Rectrice annonce une évolution de la dotation de + 90 ETP et de + 5 ETP en voie professionnelle pour répondre à la hausse démographique et mettre en oeuvre l'évolution de la carte des formations. Ces moyens étant largement insuffisants, ce sont les effectifs par classe qui vont continuer à exploser à la rentrée prochaine.

Au final, maintien pour les collèges des dotations et créations dans les lycées, les 170 ETP créés dépassent l'enveloppe octroyée par le Ministère. Même avec la suppression de 10 ETP en SEGPA, ce sont les moyens en remplacement (TZR) qui vont encore connaître un coup de rabot avec 20 ETP en moins. Quand on sait qu'à la dernière rentrée, plus d'un TZR sur deux étaient affectés à l'année, on ne peut que souhaiter une bonne santé pour que les établissements puissent fonctionner !

François Lecointe

### Dotation en IMP, vers une règle d'attribution

La préparation de la rentrée 2015, première sous l'ère du nouveau décret de 2014 sur nos obligations réglementaires de service, avaient vu la première mise en oeuvre de l'attribution des IMP dans les établissements.

Les représentants du SNES et de la FSU au CTA avaient alerté le Recteur sur les inégalités dans l'attribution des IMP entre les établissements, attribution qui ne prenait pas en compte la réalité des établissements, autant au niveau des effectifs que du public.

Pour la rentrée 2015, les IMP alloués à chaque établissement l'ont été en fonction :

- du niveau de consommation antérieure des décharges non statutaires devenant des IMP (coordination, référents, tutorat...);
- de la part d'HS transformées au titre des actions diverses.

Pour la rentrée 2016, notre Rectrice a présenté une règle d'attribution prenant en compte nos demandes pour que la dotation soit « harmonisée par catégorie d'établissements de typologie comparable ».

La nouvelle méthode de répartition de l'enveloppe des IMP entre les établissements pour la rentrée 2016 prendra en compte la typologie des établissements, leur taille et l'appartenance ou non au réseau de l'éducation prioritaire, et non plus la capacité des équipes à avoir absorbé des heures supplémentaires !

## Réforme de la carte des langues : dégradation tous azimuts

La réforme de la carte des langues en collège entérine l'une des conséquences de la réforme du collège, la réduction des dispositifs particuliers d'enseignement des langues vivantes (suppression de 160 classes bilangues, de toutes les sections européennes en collège) et plus globalement de l'offre d'enseignement, en termes de diversité et d'horaires, des langues vivantes étrangères.

Cette nouvelle carte des langues impose l'anglais comme seule LV1 et, pour défendre l'allemand et l'italien dans notre académie, le Secrétaire général a annoncé la suppression de postes.

La politique académique d'équilibre entre les collèges publics et les collèges privés est une aubaine pour l'enseignement privé, avec le risque de fuites du public vers le privé. Alors que les collèges privés recrutent sur un secteur large, les collèges publics, déjà saturés, ne recruteront que sur leur secteur.

Pour la rentrée 2016, la situation risque d'être chaotique. Les services du rectorat ont été incapables de faire des simulations sur les effectifs en LV2 pour l'année prochaine. Pour gérer les différences de niveaux entre les collégiens ex-bilangues, qui prendront l'italien ou l'allemand obligatoirement comme LV2 en Cinquième et les élèves commençant cette langue, notre Rectrice a dit qu'elle n'émettra que des recommandations, sans moyens supplémentaires fléchés dans les établissements (voir ci-dessous).

Dans les établissements, la concurrence sera lourde pour prévoir des groupes pour toutes les langues, des groupes de LV2 dus à la suppression des bilangues, des co-interventions, des groupes d'aide, les enseignements de complément (latin...), le tout avec une marge de 2h45 dans la dotation d'une classe.

François Lecointe

### Préparer la rentrée : 28h45 et l'autonomie

Les documents présentés en CTA ne donnent pas détails sur la répartition des moyens en collège, à part les 28h45 de la nouvelle grille.

Aucune mention du seuil d'effectifs par classe ayant servi pour les calculs, aucune indication pour l'éducation prioritaire à part la pondération de 1,1 pour les REP +... Dans les documents que nous avons pu lire lorsque nous écrivons ces lignes, aucune autre indication, à part que les moyens sont distribués en fonction des effectifs, de l'indice social et du contrat d'objectif.

Surtout, aucune consigne n'est donnée finalement sur les groupes de langue suite à la suppression des classes bilangues, sur le latin, etc.

À l'opposé des propos tenus par la Rectrice lors du CTA de décembre, les équipes sont laissées seules, sous l'autorité *bienveillante* du chef d'établissement.

Le combat sera donc déterminant pour imposer nos choix !

**MARDI 26 JANVIER**

# Tous les collèges en grève

*Pour obtenir l'abrogation de la réforme et la reprise des discussions pour un autre projet*

**Les formations l'ont montré : derrière la com', c'est le grand vide pédagogique, la bureaucratisation et la volonté de mettre la profession au pas.**

**ICI on maintient une bilangue, là on sauve le poste d'allemand, de lettres classiques ou de techno, pour combien de temps ?**

**CE N'EST PAS LA**

Prendre connaissance des nouveaux programmes de Sixième-Cinquième-Quatrième-Troisième

Obtenir de petits groupes (ou pas !)

Choisir les manuels (s'il y a les crédits)

Déterminer qui travaille en barrette avec la segpa

Déterminer le projet AP de l'établissement (contenu, intervenants, nombre d'heures en Cinquième-Quatrième-Troisième)

Préparer les nouveaux outils du DNB, dont l'oral

Choisir les nouveaux modèles de bulletin de Sixième, et de Cinquième-Quatrième-Troisième

Établir la progression disciplinaire en Cinquième-Quatrième-Troisième

Déterminer un contenu pour l'année de Sixième en lien avec les professeurs des écoles

Déterminer qui va au conseil école collège, aux conseils de cycle 3, au conseil pédagogique, Y participer (ou pas).

Décider des enseignements de complément (LCA, LVER)

Préparer l'évaluation des domaines du socle

Soumettre le tout au vote du CA

**SEULEMENT ENSUITE, je pourrai préparer mes cours avec les nouveaux programmes de Sixième-Cinquième-Quatrième-Troisième**

## Stagiaires : l'envers du décor Disney

**Pour recruter des enseignants, une communication tape à l'œil tu feras, les vrais problèmes, jamais, tu n'aborderas.**

Pour le gouvernement, le salaire de début de carrière, les conditions de travail, les difficultés croissantes de nos métiers sont des problèmes secondaires devant la baisse constante des candidats aux concours. Il suffit d'encourager les étudiants à rejoindre le bon côté de la force et le tour est joué !

Sourde à nos revendications, l'administration préfère agiter une communication inepte et démagogique. Cerise sur le gâteau, un petit clip vidéo accompagne une phrase à la construction douteuse même pour maître Yoda : « pour s'accomplir et faire de grandes choses, de toi les élèves ont besoin ». Les bons sentiments dégoulinent avec de jolies têtes blondes, regard caméra suppliant : « j'ai besoin de toi ! Tu viens ! ». Balayée d'un revers de main, l'idée que ces élèves auraient besoin de classes moins chargées, d'une meilleure prise en compte de leurs difficultés éventuelles grâce à un personnel plus nombreux et mieux formé... Le nouveau prof est un Jedi, le côté obscur de la force il combattra.

**Durant ton année de stage moins payé que le SMIC tu seras.**

L'article *Je suis ton prof* du ministère commence ainsi : « le ministère recrute 25 000 profs en 2016 formés en ESPE et rémunérés pendant leur formation ». Quelle chance !

Le salaire du stagiaire correspond à 1.1 SMIC. À Grenoble il est même possible de descendre en dessous du salaire minimum. De nombreux collègues sont en effet contraints d'engager des frais de transport importants pour se rendre en formation. Prétextant l'existence de l'IFF (indemnité forfaitaire de formation), le rectorat refuse de prendre en compte les dépenses réelles des collègues les plus éloignés de l'ESPE, ce que permet la circulaire d'application de l'IFF. Nous avons de nouveau dénoncé cette situation en audience au rectorat le 9 décembre et continuerons à combattre cette injustice flagrante.

**Un prof connecté tu seras.**

Il faudrait ajouter à la communication ministérielle qu'un stagiaire doit être connecté 24h/24h pour relever un gros défi : trouver les informations sur son année de stage, son EDT, les modalités d'évaluation, les rapports du tuteur... Le numérique, c'est magique !

L'apprenti Jedi doit se coltiner de nombreuses plates-formes pour trouver son chemin : chamilo, alfresco, webmail, ADE... Il n'est pas rare, cette année encore, que les emplois du temps changent au dernier moment, la veille pour le lendemain.

Souhaitons que le parcours soit un peu moins chaotique pour les futures générations. Cette année, les collègues ont trouvé plus d'informations sur leur année de stage, leur évaluation, et l'échéancier astuce-espe lors de nos stages syndicaux du mois de novembre où nous avons réuni plus d'une centaine de collègues au total. Suite à ces journées, certains stagiaires ont même lancé cette proposition pour l'année de formation : « le stage syndical du Snes, ça devrait être obligatoire ! ».

**De repos, jamais, tu ne connaîtras.**

La formation du Jedi-prof est une succession d'épreuves, il doit en effet défier les lois du temps selon lesquelles les journées ne font que 24h. Cette année encore, les retours sont unanimes sur la charge de travail énorme que représente l'année de stagiaire « alternant ». L'administration utilise volontiers le terme « stagiaire à mi-temps » et ce n'est pas anodin ; ils ne sont pris qu'« à moitié » par la prise en charge des classes. Un mi-temps pour préparer ses cours, s'intégrer dans l'équipe, participer au suivi des élèves, aux rencontres avec les parents, aux éventuels projets... Ha oui, c'est vrai, c'est un Jedi !

Certes, nous avons pu noter de réels efforts pour éviter de surcharger le début d'année en allégeant le calendrier des formations à l'espe les premières semaines suivant la rentrée. Pour autant, le rythme imposé aux collègues reste impressionnant avec une multiplication des dossiers et devoirs à rendre pour valider leur année.

Alors, prêts à rejoindre ces « 95% de profs heureux au travail » ? Pour afficher un tel chiffre, il a fallu déterrer un sondage de 2013 pour le *Nouvel Observateur* (avant la réforme du collège non ?). Dans ce même sondage, on peut lire que seulement 31 % des enseignants se sentent reconnus par leurs supérieurs. Ca va changer, c'est sûr ! Le ministère tutoie les profs, à quand la petite tape amicale sur l'épaule ?

Cécile Sanchez



**Reclassement, prise en compte des services antérieurs... il reste encore du chemin à parcourir !**

En septembre 2014, la suppression de la clause butoir après des années de lutte du SNES constituait une véritable avancée. Pour la deuxième année, les ex-non titulaires du public peuvent donc obtenir une reconnaissance de leurs services antérieurs.

Pour autant, il reste encore des injustices flagrantes. Par exemple, les collègues n'obtiennent aucune prise en compte de leurs services comme enseignants contractuels dans le public en cas d'interruption de service de plus d'un an. Cette clause ne s'applique pas aux collègues qui ont enseigné dans le privé qui voient donc leur ancienneté prise en compte.

Le SNES demande que l'article 11-5 du décret du 5 décembre 1951 soit revu car il pénalise de façon inacceptable les contractuels et vacataires.



## Situation générale

L'année 2016 commence dans un contexte politique, économique et social très inquiétant, y compris pour le fonctionnement de la démocratie. Le projet de réforme constitutionnelle qui prévoit d'inscrire l'état d'urgence dans la constitution et d'étendre la déchéance de nationalité aux binationaux nés français constituerait une normalisation d'une situation d'exception qu'il convient de refuser, d'autant plus que l'état d'urgence que nous connaissons depuis les attentats du 13 novembre 2015 a été utilisé à des fins qui n'ont rien à voir avec ses objectifs officiels. Si personne ne trouve à redire à la lutte contre le terrorisme, il est en revanche inacceptable que les attentats aient été instrumentalisés pour restreindre les libertés d'expression et de manifestation. Le SNES et la FSU doivent continuer d'œuvrer pour le respect des libertés publiques et la sortie de l'état d'urgence, et combattre toutes les velléités de pérennisation comme d'institutionnalisation de cette situation.

Le SNES et la FSU doivent participer aux initiatives visant à faire obstacle à cette révision constitutionnelle. Plus largement, l'adhésion à ce projet que semblent montrer les enquêtes d'opinion doit être combattue. Le SNES et la FSU doivent contribuer à l'éclairage des consciences sur ce sujet, par tous les moyens, et notamment dans la presse syndicale car nous ne pouvons considérer que nos professions seraient immunisées contre ces idées dangereuses.

Par ailleurs, le SNES réaffirme son refus de la criminalisation des actions syndicales. Il exprime sa solidarité avec les salariés d'Air France victimes de sanctions sans rapport avec les faits qui leur sont reprochés, et traduits en justice comme de vulgaires malfaiteurs.

Plus largement, le SNES déplore les dégradations importantes que connaissent l'exercice des droits syndicaux et le dialogue social sous ce gouvernement.

## Fonction publique et carrière

Le point d'indice continue à être gelé et le salaire net à baisser du fait de l'augmentation des cotisations retraites. La situation, inacceptable, justifie d'avoir un plan d'action qui vise à obtenir une mobilisation d'ampleur sur cette question. La FSU est parvenue, lors des négociations PPCR, à arracher l'ouverture de discussions sur le point d'indice en février. Notre stratégie qui consistait à faire monter la mobilisation pour déboucher sur une action d'ampleur APRÈS les éventuelles annonces de la Ministre de la Fonction Publique sur le point d'indice (et donc avec une grève plutôt en mars) a été bousculée par l'appel à la grève de FO, Solidaires et la CGT annoncé le même jour que celui déjà décidé par l'intersyndicale du second degré contre la réforme du collège. Le SNES maintient l'appel intersyndical à la grève le 26 janvier sur le mot d'ordre principal d'abrogation de la réforme du collège, la remise à plat de la réforme des lycées, les conditions de rentrée et la revalorisation de nos métiers. Le SNES appelle aussi la profession à participer aux actions Fonction publique dans lesquelles s'inscrit la FSU.

Concernant les discussions qui s'ouvriront au Ministère de l'Éducation nationale, le SNES doit entrer en discussion avec deux objectifs : la revalorisation et le refus de l'individualisation des promotions. Une campagne de sensibilisation sur la menace d'un 3ème grade fonctionnel et d'une évaluation néomanagériale doit être menée.

Sur la revalorisation, des éléments peuvent être gagnés car nous avons su faire inscrire dans le protocole PPCR la nécessité de remonter les pieds de grille et de créer un nouvel échelon terminal de la hors classe des certifiés et assimilés (CPE, COPsy...). Le SNES doit pousser pour acter au plus vite cette reconstruction des grilles dans le sens le plus favorable possible.



# du 7 janvier 2016

## Éducation

La lutte contre la réforme du collège reste le sujet central en ce début d'année.

Les formations se passent mal. Les collègues n'y trouvent aucune réponse à leurs questions, et plus on rentre dans le détail de la mise en œuvre, plus les problèmes soulevés sont nombreux. La seule réponse de notre Rectrice est une lettre de menace appelant les chefs d'établissement à dénoncer les comportements déviants des collègues pour qu'elle les sanctionne.



La préparation de la rentrée est un autre révélateur des difficultés posées par cette réforme. La carte des langues prévoit la suppression de 160 classes bilangues et de toutes les sections européennes en collège, les IPR sondant les professeurs de langue concernés sur un éventuel enseignement en école primaire ou dans une autre discipline. Concernant les langues anciennes, la baisse horaire et la suppression possible de ces enseignements menacent de nombreux postes.

La dotation de l'académie pour la rentrée 2016 est connue : + 150 ETP pour l'ensemble du second degré (collège, lycées, LP). Nous n'avons pas encore connaissance de la répartition de cette dotation entre départements, mais les prévisions d'effectifs sont déjà connues : 1747 élèves de plus attendus à la rentrée prochaine. Les créations sont donc insuffisantes pour maintenir l'existant, sans compter les besoins en remplacement pour lequel les moyens sont déjà quasi asséchés dans beaucoup de disciplines.

Comment croire dans ces conditions que la mise en place de la réforme du collège pourrait se faire sans diminution de moyens ? Cela voudrait dire que

l'impact de la hausse démographique en lycées serait encore plus durement ressenti par un nouveau raboutage de leurs moyens de fonctionnement.

C'est une opération « collèges morts » qu'il faut viser en priorité avec un engagement massif des lycées.

Rien n'a été fait depuis 2012 sur les lycées pour remédier aux difficultés rencontrées par nos collègues qui au quotidien peuvent mesurer les conséquences de la réforme Chatel et le caractère inopérant des dispositifs mis en place pour améliorer la réussite des élèves. Rien n'a été fait pour engager les modifications nécessaires pour remédier aux situations particulièrement critiques et urgentes : autonomie renforcée, fonctionnement de l'Accompagnement Personnalisé (AP), enseignement des langues vivantes et Évaluation en Cours d'Année (ECA). De même, rien n'a été fait pour prendre en compte les graves difficultés et traumatismes engendrés par la réforme des STI2D, en particulier pour les personnels qui voient leurs qualifications remises en cause. Des pans entiers du bilan de la réforme fait par le ministère sont évacués d'office : rien sur les programmes et très peu de choses sur les conditions de travail ! Pire, c'est sur ces bases que la réforme du collège a été construite.

**La réussite de la journée de grève et la manifestation académique du 26 janvier à Grenoble sont indispensables pour l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture de discussions sur le collège et le lycée sur de nouvelles bases.**

Pour assurer la réussite de cette journée, des heures d'information syndicales doivent se tenir dans tous les établissements.

Nous devons continuer à montrer les journées de formation-formatage pour ce qu'elles sont - des espaces creux qui n'ont d'existence que par l'autoritarisme de l'administration - et mobiliser les collègues lors de ces journées (expressions communes, tracts...).

Nous devons continuer à organiser des réunions publiques à destination des parents sur la réforme des collèges pour démontrer sa nocivité pour la réussite des élèves.

Nous devons profiter des premières réunions sur les DHG pour montrer concrètement les pertes d'enseignement pour nos élèves et l'aggravation de nos conditions de travail.

Nous devons, après le 26 janvier, si la réforme n'était pas abrogée, mettre en débat des manifestations du second degré par zones de vacances pour relancer la lutte avec la population et les parents.

Texte adopté à l'unanimité des 27 présents

## Carrières : ne rien laisser passer !

Les premières CAPA ont commencé en décembre et les mois qui s'ouvrent sont denses pour les commissaires paritaires du SNES-FSU : vérification des dossiers de mutations inter, avancement d'échelon, congé formation et malheureusement une multiplication de conseils de discipline...

### Pour défendre vos droits, vos élus ont besoin de vous !

Faites-nous parvenir les informations vous concernant à la section académique du SNES afin que nous puissions intervenir avec tous les éléments nécessaires lors des commissions.

Le calendrier prévisionnel et les informations (circulaires, analyses) sont disponibles sur :

[www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu)

### Congé formation

demande à faire avant le  
22 janvier 2016

### Accès aux corps des agrégés, certifiés et CPE

demande à faire avant le  
27 janvier 2016

### Temps partiel

demande à faire avant le  
12 février 2016  
(voir p.9)

Les informations sur la campagne de notation administrative et l'accès à la hors classe seront mises en ligne sur le site internet du SNES de Grenoble dès la parution des circulaires.

## 2016 : un corps unique pour des missions mieux identifiées !

Grâce à l'action du SNES-FSU, le Ministère a fini par reconnaître la place de psychologue des CO-Psy et le rôle des CIO dans l'Éducation nationale. Il a donc officiellement accepté de créer un corps de psychologues de la maternelle à l'université le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Ce nouveau corps, réclamé par la FSU depuis 30 ans, regroupera, sans les confondre, les actuels psychologues scolaires, nommés dans les RASED et exerçant dans les écoles, et les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs, nommés dans les CIO, qui interviennent dans les collèges, lycées et dans l'enseignement supérieur.

Même si, au quotidien, les missions restent les mêmes – accompagnement, suivi, contribution à la réussite et aide à l'élaboration des projets d'orientation des élèves et étudiants – ce nouveau corps, résolument ancré dans l'Éducation nationale confortera les missions, consolidera la place des collègues dans leurs missions et donnera des arguments pour éviter les velléités d'externalisation des activités dont rêvent toujours certains.

Dans le second degré, cette avancée est la traduction d'une bataille menée sans relâche par les collègues et les élus du SNES-FSU pour affirmer sans ambiguïté le rôle de psychologue des CO-Psy, la nécessité de reconnaître leur qualification au sein du système éducatif non seulement sur l'aide à l'élaboration des projets d'avenir mais sur la contribution au développement harmonieux de la personnalité et à la réussite scolaire. C'est en maintenant ensemble toutes ces dimensions que le psychologue du second degré jouera son rôle dans la lutte contre les effets des inégalités sociales, pour des projets ambitieux et une scolarité réussie. C'est cette conviction qui l'a porté en première ligne pour la défense de notre métier et la reconnaissance de notre qualification de psychologue.

Lors des discussions qui se sont déroulées depuis 18 mois, le SNES-FSU a porté clairement des revendications ambitieuses pour ce futur corps, notamment face au SGEN-CFDT qui avait annoncé d'emblée qu'il n'y était pas favorable et avait d'autres projets d'évolution pour les CO-Psy et les DCIO en lien avec le Service Public d'orientation (SPRO) !

Face aux tentatives des Régions d'instaurer des « référentiels métiers régionaux » et des « conseillers polyvalents » pour toutes les structures contribuant au Service public régional d'Orientation (SPRO), cette réaffirmation est un atout incontestable. Elle pose clairement notre rôle de psychologue de l'éducation et de l'orientation du début du collège à l'enseignement supérieur. Des missions nationales et un statut de fonctionnaire d'État confortés dans les CIO et les établissements.

Toutefois, la vigilance de tous sera de mise pour obtenir :

- une parution du décret dès le printemps 2016 permettant la constitution de ce corps unique de psychologues au sein de l'Éducation nationale au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et la mise en œuvre du nouveau recrutement des psychologues de l'Éducation nationale dès 2017 ;
- la traduction fidèle des engagements pris par le MEN dans le décret ;
- de nouvelles mesures notamment sur le plan de la carrière et des indemnités.



## Temps partiel : un levier pour absorber la pénurie

**La demande de temps partiel est à faire avant le 12 février 2016.**

Le rectorat n'y va pas par quatre chemins. La circulaire académique donne d'entrée de jeu les conditions qui seront déterminantes pour l'attribution des temps partiels :

*« La bonne marche des établissements, c'est-à-dire la mise en place de l'ensemble des enseignements qui doivent être assurés afin de garantir, au bénéfice des élèves et de leur famille, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale, suppose de consommer l'ensemble des heures supplémentaires attribuées, heures qui ne peuvent être assurées que par des enseignants titulaires ou non titulaires (contractuels) nommés à temps complet dans les établissements. Cette obligation d'assurer la consommation des heures supplémentaires afin d'avoir les capacités de dispenser tous les enseignements vous conduira à poursuivre votre effort d'examen des demandes de temps partiel sur autorisation pour l'année scolaire 2016-2017 avec attention. »*

La dénomination de « ressources humaines » prend ici tout son sens. Il ne s'agit pas de gérer au mieux les personnels de l'académie, dans le respect de leurs droits et de leurs choix, le plus souvent contraints, en fonction de choix familiaux, personnels ou simplement pour faire face à un métier de plus en plus difficile et fatigant. Pour le rectorat, il faut presser au maximum ces ressources, chercher à imposer le plus d'heures supplémentaires, quitte à rendre des services invivables avec la multiplication des compléments de service qui découle inévitablement de cette politique.

Avec la réforme du collège et la suppression de la majorité des bilangues de l'académie, des chefs d'établissement ont déjà *amicalement* encouragé des collègues à demander un temps partiel, au même moment où leur IPR leur demandaient par méli-méli si ces collègues étaient prêts à enseigner en collège et en lycée (comme si nous avions le choix !).

La date butoir de demande coïncidant avec les discussions sur les répartitions des moyens pour la rentrée prochaine, il est fort à craindre que les pressions sur les personnels et les chantages sur les équipes pour absorber les heures supplémentaires vont toujours avoir cours.

Contactez la section académique du SNES-FSU en cas de refus de la part de votre chef d'établissement ou pour signaler les pressions ou chantages auxquels vous pouvez être confrontés.

*François Lecointe*

### *Élections à la CA académique*

## Élections internes à la CA académique et aux bureaux départementaux

Les adhérents de l'académie sont appelés à renouveler la Commission administrative (CA) académique et les bureaux des sections départementales (S2) du 18 janvier au 12 février prochain, en même temps que le vote sur le Rapport d'activité national (RAN) et le Rapport financier national (RFN), publiés dans le supplément de *l'Université syndicaliste* n° 757, du 19 décembre 2015.

Pour les S1 d'actifs de plus de 3 adhérents, le vote est organisé dans les S1 sous leur responsabilité : la commission académique enregistre les résultats proclamés dans le S1 et ne tranche que les éventuelles difficultés. Les adhérents isolés, dont les S1 de moins de 4 adhérents, et les retraités votent dans la même période par correspondance, directement à la section académique. Leur vote est dépouillé par la commission académique.

La CA académique du 7 janvier a pris connaissance du dépôt de deux listes pour son renouvellement : une liste déposée par le courant de pensée *Unité et Action* (UA) et une liste déposée par le courant de pensée *École Émancipée* (ÉE). Elle a également pris connaissance du dépôt de listes *Unité et Action* pour chacun des cinq bureaux des S2 de l'académie, d'une liste du courant de pensée *Front Unique* (FU) et d'une liste *Pour un Syndicalisme Combatif* pour le bureau du S2 de Haute-Savoie (74).

L'ensemble des listes de candidats est publié dans ce bulletin, ainsi que les deux textes d'orientation pour l'élection de la CA académique.

*La Section académique*

## Texte d'orientation de la liste *Unité et Action*

### Combattre l'austérité et les dérives sécuritaires

Le dernier mandat de la CA académique (2014 -2016) s'est déroulé dans un contexte de choix confirmé de l'austérité par ce gouvernement, pourtant porté au pouvoir sur d'autres bases et d'une année 2015 secouée par des attentats abjects.

L'absence de revalorisation de nos professions et de véritables mesures de pré-recrutements a conduit à pérenniser la crise de recrutement. Les créations de postes, ne couvrant même pas la hausse démographique, n'ont pas permis d'améliorer les conditions de travail des personnels et le gel continu du point d'indice est inacceptable. Si le Snés-FSU a réussi à bloquer des projets délétoires en matière de statuts et à faire acter l'ouverture de négociations salariales pour février 2016, l'entêtement de la ministre sur la réforme des collèges, tout comme l'absence de toute mesure pour pallier les effets désastreux de la réforme Chatel des lycées sont coupables. Ce gouvernement, en persistant dans son refus de dialogue et de prise en compte de la parole des professionnels que nous sommes, porte la responsabilité d'une crise majeure sur le collège, et son inaction sur les lycées, son absence d'ambition sur l'Éducation prioritaire ne vont pas dans le sens d'une démocratisation du Second degré.

Ce choix libéral se retrouve dans l'ensemble de la politique gouvernementale dans les domaines fiscaux, économiques et sociaux. Face aux discours instrumentalisant une « crise » au bénéfice des plus riches, face à une réalité de la pauvreté qui s'accroît, le SNES-FSU doit continuer par la mobilisation, et fort du soutien de la profession dans les discussions, à lutter pour l'amélioration du système éducatif et la revalorisation des personnels – salaires et conditions de travail.

Enfin, le SNES doit, avec toutes les forces progressistes, combattre la constitutionnalisation de l'état d'urgence et l'extension des possibilités de déchéance de la nationalité française, et dénoncer cette manœuvre politicienne qui consiste, en situation de crise, à détourner la population des vrais problèmes. Au lieu de politiques libérales et sécuritaires, c'est de l'élaboration de nouvelles solidarités dont a besoin la société française.

### Une orientation indépendante

UA est avant tout un lieu de débats d'idées, d'échanges d'expériences et d'analyses. Notre orientation refuse le dogmatisme et les théories figées. Nos valeurs sont la démocratie, l'égalité, la laïcité, le dialogue. Notre

ambition est celle d'une amélioration profonde du service public d'Éducation et, plus largement, de tous les services publics.

Pour nous, l'Éducation nationale n'a pas pour vocation la reproduction conforme de la société et de ses injustices, ni de dégager une élite ou encore de se limiter à la formation d'une main-d'œuvre immédiatement employable selon les besoins et critères patronaux, mais de permettre à tous les jeunes de devenir les femmes et les hommes de demain, dans toutes leurs dimensions : personnelle, familiale, sociale, professionnelle, culturelle et citoyenne.

Ce projet éducatif n'est pas séparable d'une ambition de transformation sociale : nous voulons contribuer à construire une société plus égalitaire, démocratique et dans laquelle les richesses créées ne seraient pas confisquées par quelques-uns. Dès aujourd'hui nous demandons que ces richesses soient mises au service du plus grand nombre, tout d'abord par une meilleure répartition entre la rémunération de ceux qui les produisent et les profits des investisseurs.

Cela passe par l'amélioration des salaires directs et socialisés (protection sociale, prestations familiales, retraites), mais également par une fiscalité qui prélève sur les plus gros revenus, en particulier les revenus non salariaux, pour donner à l'État et aux services publics, dont celui d'Éducation, les moyens de fonctionner, d'améliorer leur qualité et de mener à bien leurs missions. Cela passe par une construction européenne qui ne fasse pas du continent le terrain de jeux du libéralisme économique et une forteresse assiégée ultra-sécuritaire mais une terre de paix et de coopération ouverte aux peuples du monde.

Notre ambition pour les enfants et adolescents d'aujourd'hui est qu'ils puissent échapper aux modèles consuméristes qu'on leur propose pour devenir des acteurs responsables de leur propre devenir.

### Rassembler, débattre, agir

Les candidats à la CA académique présentés sur la liste *Unité et Action* - face à toutes les attaques contre les services publics, face aux difficultés croissantes de nos métiers, face aux maux de la société dont l'École n'est pas isolée, face aux politiques gouvernementales qui accroissent les inégalités au lieu de les réduire - continueront à tout mettre en œuvre pour rassembler les personnels, mettre en débat les projets et revendications et agir dans l'unité.

**En votant et en faisant voter pour la liste *Unité et Action*, vous approuverez ces orientations et vous permettrez aux militants qui les portent de poursuivre leur action dans leurs responsabilités départementales et académiques.**

## Liste présentée par *Unité et Action*

1. Corinne BAFFERT, cert., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
2. François LECOINTE, cert., clg F. Léger, S<sup>t</sup> Martin d'Hères, 38
3. Jacques AGNES, cert., lyc. É. Mounier, Grenoble, 38
4. Bernard OGIER-COLLIN, CPE, clg Le Guillon, Le P<sup>t</sup> de Beauvoisin, 38
5. Marc GAIGE, cert., clg S. de Beauvoir, Crolles, 38
6. Anne-Marie GUILLAUME, cert., clg P. Picasso, Échirolles, 38
7. Olivier JEUNET, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
8. Christine SAINT-JOANIS, cert., lyc. G. Fichet, Bonneville, 74
9. Christophe DUMAILLET, cert., lyc. H. Laurens, S<sup>t</sup>-Vallier, 26
10. Nicolas PAVLIDES, cert., lyc. du Granier, La Ravoire, 73
11. Anne DORTEL, cert., clg Europole, Grenoble, 38
12. Cyril BOREL, cert., clg L. Lumière, Échirolles, 38
13. Cécile SANCHEZ, cert., clg Barnave, S<sup>t</sup> Égrève, 38
14. Jean-Louis MOLLARD, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
15. Astrid KAYA, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
16. Serge PAILLARD, agr., lyc. P. Neruda, S<sup>t</sup> Martin d'Hères, 38
17. Cécile DELCARMINE, cert., clg J. Mermoz, Barby, 73
18. Michel LOMBART, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
19. Christiane PEYLE, cert., clg du pays de l'Herbasse, S<sup>t</sup> Donat, 26
20. Gabriel EMERY, cert., clg du Trièves, Mens, 38
21. Claudette COMBE, retraitée, 38
22. Olivier MOINE, cert., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
23. Frédérique PENAIRE, DCIO, CIO de Bourgoin-Jallieu, 38
24. Nicolas RIPERT, agr., lyc. F. Buisson, Voiron, 38
25. Camille VITTOZ, cert., clg des 6 vallées, Le Bourg d'Oisans, 38
26. Alexis REYNAUD, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble, 38
27. Mélie THIERY, AED, clg J. Ferrat, Salaise s/ Sanne, 38
28. Séverine POUZET, contractuelle, 73
29. Jacky MABILON, cert., clg Sport Nature, la Chapelle en V., 26
30. Marie-Odile BOUCRIS, retraitée, 38
31. Dominique PIERRE, cert., lyc. É. Loubet, Valence, 26
32. Céline BONNEFOY, cert., clg Le Vergeron, Moirans, 38
33. Mathieu FOURNEYRON, cert., collège Le Clergeon, Rumilly, 74
34. Joëlle GUILLAUME, retraitée, 38
35. Bruno MONDON, cert., lyc. Armorin, Crest, 26
36. Clémentine SETA, agr., lyc. L. Armand, Chambéry, 73
37. Gilles SCHAFF, cert., lyc. H. Laurens, S<sup>t</sup> Vallier, 26
38. Laure GONIN, CPE, lyc. J. Moulin, Albertville, 73
39. Jean-Michel LABAILLE, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
40. Annie EVENO, retraitée, 38
41. Patrick LE BROUSTER, retraité, 38
42. Céline VLAMINCK, cert., dg Maurienne, S<sup>t</sup> Jean de Maurienne, 73
43. Jean VINCENT, cert., lyc. P. Neruda, S<sup>t</sup> Martin d'Hères, 38
44. Annie ANSELME, agr., lyc. Ch. Baudelaire, Cran-Gevrier, 74
45. Jean-Pierre VARNET, retraité, 38
46. Nathalie PAYET, cert., clg Côte Rousse, Chambéry, 73
47. Franck BARRAQUE, agr., lyc. Triboulet, Romans s/ Isère, 26
48. Brigitte CARREL, cert., clg P. Langevin, Ville la Grand, 74
49. Fanny VALLA, CPE, lyc. G. Jaume, Pierrelatte, 26
50. Manue PAUTHIER, cert., clg Le Massegu, Vif, 38
51. Jean-François LUCIANI, cert., dg R. Guelen, Pont en Royans, 38
52. Catherine VOLLAND, agr., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
53. Marie-Laurence MOROS, retraitée, 38
54. Jean-Noël SENECHAUX, agr., lyc. Triboulet, Romans s/ Isère, 26
55. Mellie LACAIVE, agr., ZR 38-1, 38
56. Jacques FOGLIARINI, retraité, 38
57. Aline LAROCHE, cert., clg Barnave, S<sup>t</sup> Egrève, 38
58. Elodie BONNAUD MORIN, agr., collège J. Vilar, Échirolles, 38
59. Brigitte BOUTTAZ, PEGC, clg de Cuines, S<sup>t</sup> Étienne de Cuines, 73
60. Jean-Claude LAMARCHE, retraité, 38
61. Aude CAPRON, cert., lyc. La Matheysine, La Mure, 38
62. Patricia PISICCHIO, cert., clg P. Dubois, Seyssinet, 38
63. Christophe DAUDIN, agr., lyc. M. Reynoard, Villard-Bonnot, 38
64. Sophie RAMAT, agr., clg Jongkind, La Côte S<sup>t</sup> André, 38
65. Hélène ERCOLE, agr., lyc. P. Neruda, S<sup>t</sup> Martin d'Hères, 38
66. Chantal BLANC-TAILLEUR, cert., lycée Stendhal, Grenoble, 38
67. Michèle LE BROUSTER, retraitée, 38
68. Xavier MARAND, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble, 38

## Listes présentées par **Unité et Action**

### Bureau départemental de l'Ardèche (07)

- |  |   |
|--|---|
| 1. Ophélie CABECEIRO, cert., clg Ch. De Gaulle, Guillerand-Granges | 6. Yann SENOT, cert., clg A. Mezenc, Le Pouzin    |
| 2. Olivier JEUNET, cer., clg Les Perrières, Annonay                | 7. Claude CADDET, agr., lyc. G. Faure, Tournon    |
| 3. Astrid KAYA, cert., clg Les Perrières, Annonay                  | 8. Christophe JOUVE, agr., lyc. V. d'Indy, Privas |
| 4. Valérie BENMIMOUNE, cert., clg A. Mezenc, Le Pouzin             | 9. Alice GISPERT, agr., lyc. V. d'Indy, Privas    |
| 5. Robert STIEAU, retraité   | 10. Noëlle BRETT, retraitée                       |

### Bureau départemental de la Drôme (26)

- |  |   |
|--|---|
| 1. Christophe DUMAILLET, cert., lyc. H. Laurens, S <sup>t</sup> Vallier      | 8. Claudie BREUL, retraitée   |
| 2. Marylène NAUD, cert. clg F.-J. Armorin, Crest                             | 9. Dominique PIERRE, cert., lyc. É. Loubet, Valence                           |
| 3. Jean-Louis MOLLARD, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère                  | 10. Fanny VALLA, CPE, lyc. G. Jaume, Pierrelatte                              |
| 4. Christiane JANNOYER, cert., clg du Diois, Die                             | 11. Jean-Noël SENECHAUX, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère                 |
| 5. Jacky MABILON, cert., dg. Sport et Nature, La Chapelle en V.              | 12. Isabelle PRIORON, cert., clg A Borne, Montélimar                          |
| 6. Christiane PEYLE, cert., clg. du Pays de L'Herbasse, S <sup>t</sup> Donat | 13. Pierre-Luc NODIN, cert., clg D. Brunet, S <sup>t</sup> Sorlin en Valloire |
| 7. Franck BARRAQUE, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère                     | 14. Marie SERIEYS, cert., lyc. des Trois Sources, Bourg lès Valence           |

### Bureau départemental de l'Isère (38)

- |  |  |
|--|--|
| 1. Anne-Marie GUILLAUME, cert., clg P. Picasso, Échirolles               | 10. Mélanie PETTINOTTO, cert., clg les Buclos, Meylan                        |
| 2. Serge PAILLARD, agrégé, lyc. P. Neruda, S <sup>t</sup> Martin d'Hères | 11. Elvire DELGADO, retraitée  |
| 3. Chantal BLANC-TAILLEUR, cert., lyc. Stendhal, Grenoble                | 12. Cécile SANCHEZ, cert., clg Barnave, S <sup>t</sup> Egrève                |
| 4. Patricia PISICCHIO, cert., clg P. Dubois, Seyssinet                   | 13. Mélie THIERY, AED, clg J. Ferrat, Salaise s/Sanne                        |
| 5. Alexis REYNAUD, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble                     | 14. Martine AALALOU DUCLAUX, cert., clg Mistral, S <sup>t</sup> Maurice l'É. |
| 6. Jean VINCENT, cert., lyc. P. Neruda, S <sup>t</sup> Martin d'Hères    | 15. Sahnoun BAYA CHATTI, cert., clg Ch. Munch, Grenoble                      |
| 7. Emmanuelle PAUTHIER, cert., clg Le Massegu, Vif                       | 16. Frédérique PENAVALAIRE, DCIO, CIO de Bourgoin-Jallieu                    |
| 8. Jean-Baptiste PASCAL, cert., clg. Ch. Munch, Grenoble                 | 17. Marie-Laurence MOROS, retraitée  |
| 9. Nathalie SIMOND, cert., clg O. de Gougues, Chatte                     | 18. Nathalie ALIA, CPE, clg J. Vallès, Fontaine                              |

### Bureau départemental de la Savoie (73)

- |  |   |
|--|---|
| 1. Nicolas PAVLIDES, cert., lyc. du Granier, La Ravoire    | 6. Stéphanie TURPAUD, cert., clg Les Frontailles, S <sup>t</sup> Pierre d'Albigny |
| 2. Anne REYMOND, cert., clg Marlioz, Aix les Bains         | 7. Olivier PIETTRE, certifié, lycée du Granier, La Ravoire                        |
| 3. Cécile DELCARMINE, cert., clg J. Mermoz, Barby          | 8. Laure GONIN, CPE, lyc. J. Moulin, Albertville                                  |
| 4. Nathalie PAYET, cert., clg Côte Rousse, Chambéry        | 9. Catherine BERTIN, cert., clg L. de Savoie, Chambéry                            |
| 5. Séverine POUZET, contr., clg P. et M. Curie, Montmélian | 10. Gérard RAVIER, retraité   |

### Bureau départemental de la Haute-Savoie (74)

- |   |   |
|---|---|
| 1. Christine SAINT-JOANIS, cert., lycée G. Fichet, Bonneville | 8. Annie FABIEN, cert., lyc. Baudelaire, Cran Gevrier     |
| 2. Brigitte CARREL, cert., clg P. Langevin, Ville la Grand    | 9. Dominique NATHAN, retraitée                            |
| 3. Jean Michel LABAILLE, cert., lyc. Lachenal, Argonay        | 10. Pascal ROCHE, agr., lyc. des Glières, Annemasse       |
| 4. Mathieu FOURNEYRON, cert., clg le Clergeon, Rumilly        | 11. Stéphane CERONI, cert., clg le Clergeon, Rumilly      |
| 5. Michel LOMBART, cert., lyc. Lachenal, Argonay              | 12. Jean-Claude LARDEAU, retraité                         |
| 6. Annie ANSELME, agr., lyc. Baudelaire, Cran Gevrier         | 13. Fabienne CHARDON, CPE, clg du Mt des Princes, Seyssel |
| 7. Sylvain LECOMTE, cert., clg les Aravis, Thônes             | 14. Laura SANTUGINI, cert., lyc. J. Monnet, Annemasse     |

# Texte d'orientation de la liste *École Émancipée*

## **Face au gouvernement : pas de concessions, pour une éducation ambitieuse et émancipatrice !**

L'École Émancipée est attachée à un syndicalisme de masse, combattif, unitaire et démocratique. Dans la situation de crise sociale, politique, économique et écologique actuelle, nous souhaitons à ce congrès :

**- mettre les luttes sociales au cœur de l'action du Snes, pour s'opposer au gouvernement.**

Les gouvernements PS multiplient les attaques contre notre camp social, développent une politique de plus en plus libérale économiquement, brutale socialement et autoritaire politiquement. « L'état d'urgence » mis en place après les attentats de Paris a été une nouvelle occasion d'accroître le niveau de répression du mouvement social pour imposer les politiques que nous rejettons. Loin de servir à combattre les terroristes, les actes et projets du gouvernement depuis novembre divisent la population par le racisme, accroissent les guerres impérialistes et réduisent nos libertés. Une politique, comble de l'odieux, qui utilise sans complexe les victimes des attentats pour se légitimer. Une politique contre laquelle il est du devoir des forces syndicales, associatives et politiques de progrès de s'unir pour résister.

Or, depuis 2012, le Snes et la Fsu ont, au niveau national, trop souvent temporisé face au gouvernement, s'enfermant dans des discussions qui n'ont pas abouti à de réels progrès ni pour nos professions ni pour la société en général. Sur nos statuts, sur les programmes du collège ou sur le PPRE, la majorité U&A a tenté de justifier sa ligne par de soi-disant « avancées » dans les négociations avec un gouvernement présenté comme « à l'écoute ». On l'a vu lors des élections professionnelles, cela n'a pas convaincu les collègues. Surtout, cela n'a pas aidé à les mobiliser. C'est d'un discours clair d'opposition aux politiques gouvernementales dont nous avons besoin.

Il est illusoire et dangereux de prétendre pouvoir discuter positivement avec l'actuel gouvernement sans un rapport de force déjà solidement en notre faveur. C'est à la construction de celui-ci que l'E.E. souhaite que le Snes mette toute son énergie.

**- défendre une école émancipatrice pour la transformation sociale...**

Pour réduire la reproduction des inégalités, il faut changer l'école par une redéfinition des contenus enseignés, à laquelle doit participer l'ensemble de la

communauté éducative (personnels, parents, élèves). Il faut les moyens nécessaires pour réduire les effectifs et donner du temps aux enseignant/es. À l'opposé de l'autoritarisme actuel, il est indispensable de promouvoir la diversité des pratiques pédagogiques, et de s'inspirer des expériences et réflexions de l'éducation « nouvelle » (Freinet, etc.) et de l'éducation populaire. Inutile de préciser que le projet actuel de réforme des collèges va à l'opposé de ces exigences. Le renvoyer dans ses cartons doit rester une priorité de nos luttes.

**- défendre l'emploi et les statuts des personnels, par :**

o Un corps unique d'enseignant/es aux conditions de travail et de rémunération alignées sur les plus favorables.

o Le refus de la précarité, la titularisation de tou/tes les précaires qui le souhaitent, sans condition de concours ni de nationalité, avec droit à la formation si nécessaire.

o Le retour aux retraites par répartition à taux plein pour tous, public et privé, au bout de 37,5 annuités.

o Une évaluation des enseignements plutôt que des enseignant/es, qui n'ait aucune conséquence sur l'avancement salarial, et dont les formes sont à inventer dans un objectif de progression collective.

**- fédérer pour des luttes inter-professionnelles.**

La CA académique est souvent un lieu de débats productifs entre tendances de notre syndicat. Les élu/es « École Émancipée » continueront d'y défendre une ligne d'unité interprofessionnelle et intersyndicale pour construire les luttes.

Nous devons être à l'écoute des autres secteurs professionnels. Il est par exemple urgent d'améliorer notre coordination avec les personnels « décentralisés » de nos établissements, qui se bagarrent contre la rigueur imposée par les collectivités territoriales.

Les initiatives intersyndicales doivent être poursuivies, notamment avec la CGT et Solidaires qui doivent rester nos partenaires privilégiés. Cela nécessite que le Snes s'oppose à l'actuelle évolution droitière de la FSU : sur le PPRE, l'état d'urgence ou la grève du 26 janvier, celle-ci s'est isolé/es de nos partenaires habituels. Défendre une ligne offensive contre le gouvernement, ce sera aussi favoriser l'unité syndicale dont notre camp a besoin.

**Si vous vous reconnaissez dans cette orientation, votez et faites voter pour la liste  
« ÉCOLE ÉMANCIPÉE »**

## Liste présentée par **École Émancipée**

1. Thibaut MICHOUX, agrégé, collège Olympique, Grenoble, 38
2. Annabelle DEVILLARD, certifiée, collège Mercoyrol, Cruas, 07
3. Stéphane MOULAIN, certifié, collège Gustave Monod, Montélimar, 26
4. Leïla SANTON, certifiée, collège Olympique, Grenoble, 38
5. Yvan ROCHAS, certifié, collège Les Saules, Grenoble, 38
6. Gilles BOUGON, certifié, lycée Gabriel Fauré, Annecy, 74
7. Maryse AYMES, certifiée, collège La Ségalière, Largentière, 07
8. Olivier RENARD, certifié, collège Fantin Latour, Grenoble, 38
9. Anne COUTELIER, certifiée, lycée Les Catalins, Montélimar, 26
10. Sébastien JOLIVET, certifié, collège Les Allinges, St Quentin Fallavier, 38
11. Marie Élodie ROUX, certifiée, lycée Deschaux, Sassenage, 38
12. Raphaël GRANVAUD, certifié, collège De Jastres, Aubenas, 07
13. Benoît LOCHE, certifié, collège Gustave Monod, Montélimar, 26
14. Yann KINDO, agrégé, lycée Vincent d'Indy, Privas, 07
15. Sylvain DROPSY, CPE, collège Lucie Aubrac, Grenoble, 38
16. Jean-Paul MARTENOT, retraité, Voiron, 38

*Élections au Bureau départemental de Haute-Savoie*

## Liste présentée par **Unité et Action**

voir page 11

## Liste présentée par **Pour un Syndicalisme Combatif**

1. Jean-Pierre RICHAUDEAU, retraité.
2. Pierre JALLOT, certifié, collège Varens, Passy.
3. Laurent NARDI, certifié, collège Varens, Passy.
4. Sylvie BRIANCEAU, certifiée, lycée du Mont Blanc, Passy.
5. Patrice ALBERT, certifié, lycée Louis Lachenal, Argonay.
6. Jocelyne JIGUET-JIGLAIRAZ, certifiée, lycée Madame de Staël, Saint Julien en Genevois
7. Annie MORCH, retraitée.
8. Blandine BEROD, agrégée, lycée du Mont Blanc, Passy.
9. Jean-René FARRAYRE, retraité.
10. Jean-Pierre ADAM, retraité.

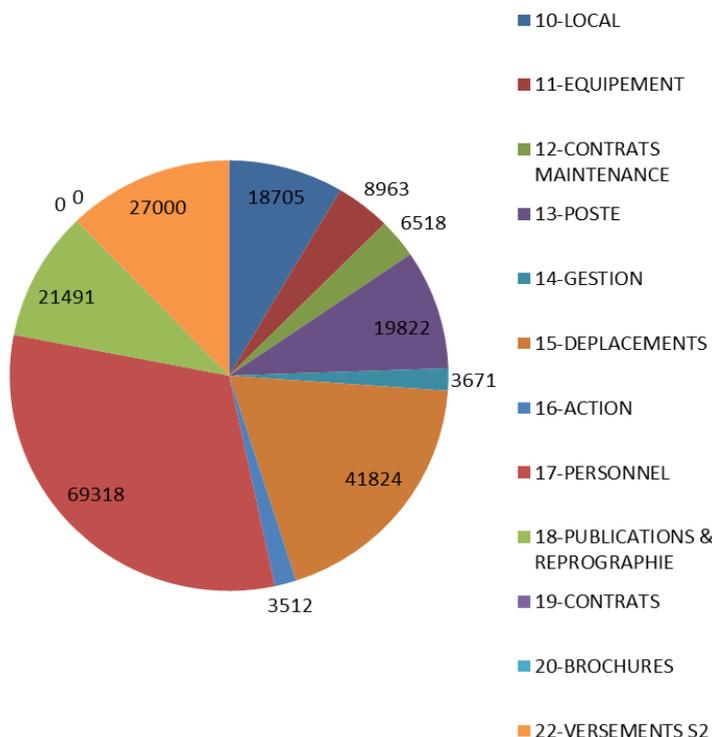
## Liste présentée par **Front Unique**

1. Pierre BELLOIR, agrégé, lycée Gabriel Fauré, Annecy.
2. Yvon BREDA, certifié, collège Les Rives du Léman, Evian les Bains.
3. Etienne VANET, agrégé, collège Le Semnoz, Seynod.
4. Inès MENDEZ, certifiée, lycée Gabriel Fauré, Annecy.
5. Stéphane RUBAN, certifié, lycée Gabriel Fauré, Annecy.
6. Sophie PIERRE-FRANÇOIS, certifiée, lycée Gabriel Fauré, Annecy.
7. Shirley GOMES, certifiée, lycée Gabriel Fauré, Annecy.
8. Marie-Noëlle FOLLUT, certifiée, lycée Gabriel Fauré, Annecy.

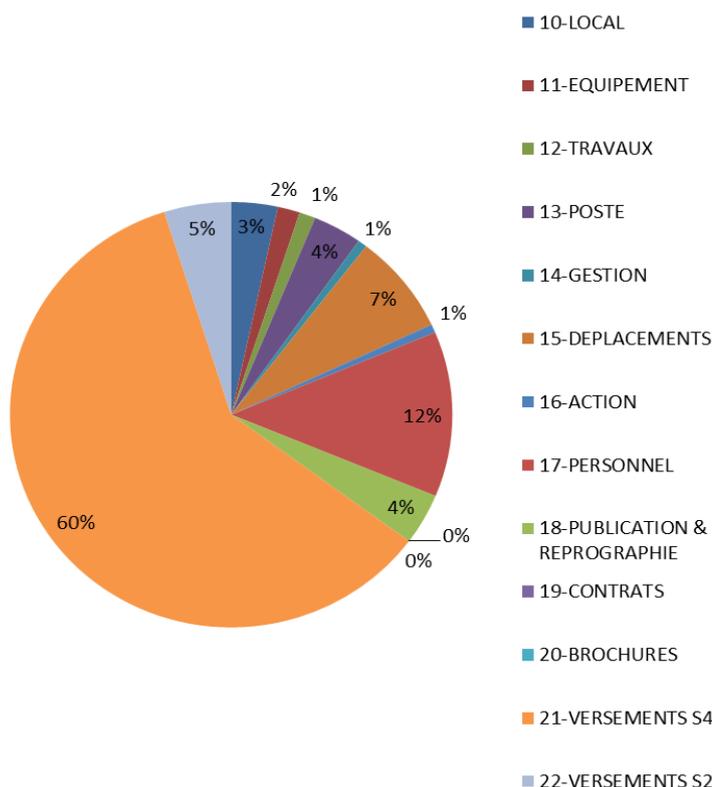
# Bilan de l'exercice 2014-2015

Les cotisations des adhérents sont les seules recettes « fraîches » du SNES (hors intérêts de comptes à livrets, retours de TVA sur publications, etc.).

## budget 2014-2015 après reversement au S4



## budget 2014 - 2015 avant reversement au S4



Les 3/5 des cotisations reçues par la section académique (S3) sont reversées à la direction nationale (S4).

Ci-contre deux graphiques, après et avant reversement au S4. Le graphique « après » permet de mieux voir comment les cotisations sont réparties, en sachant que le S4 dispose à peu près des mêmes postes de dépenses.

Les dépenses de personnels sont les plus importantes, elles correspondent à trois salariées, dont deux secrétaires qui permettent à chacun d'être accueilli, physiquement ou par téléphone et d'être assuré que son courrier postal ou électronique sera suivi et transmis aux militants les mieux à même de les traiter.

Le second poste concerne les déplacements de militants (tournées d'établissements, instances statutaires), mais aussi d'adhérents venus dans les stages de formation syndicale.

Deux comptes sont également très importants, le 13, « poste » qui correspond à l'affranchissement de nos envois et le 18, qui est celui de nos publications. Ce sont nos dépenses les plus importantes, hors les versements aux 5 sections départementales (S2) pour leur fonctionnement.

Il convient de ne pas tirer de conclusions du compte 16 « action », poste assez faible et variable d'une année à l'autre, la plupart des frais liés aux actions sont prises en charges par le S4, pour les actions nationales, par les S2 pour les actions plus locales ; il ne s'agit ici que du reliquat de transferts ou de dépenses ponctuelles.

Les deux comptes à 0, le 19 et le 20, correspondent à d'anciens postes de notre comptabilité aujourd'hui reventilés dans la gestion.

Le Bureau académique

**Section académique  
du SNES-FSU**

16 av. du 8 Mai 1945  
BP 137 - 38403  
Saint Martin d'Hères Cedex

**mél : s3gre@snes.edu**

Tél. : 04.76.62.83.30  
Fax : 04.76.62.29.64

**Site internet académique :  
www.grenoble.snes.edu**



# Collèges - lycées, TOUS en grève le mardi 26 janvier

Malgré 3 journées de grève nationales très suivies dans les collèges, une grande manifestation nationale et de multiples actions dans les établissements notamment à l'occasion des journées de formation, la Ministre persiste dans sa volonté de mettre en œuvre la réforme du collège à la rentrée 2016. De ce fait, elle maintient une situation de blocage qui l'oppose à la majorité des personnels.

Les nombreuses remontées des bilans des journées de « formation à la réforme » qui ont été organisées dans les académies montrent clairement que le refus de cette réforme reste profondément ancré chez les personnels, que les réponses à leurs questions concernant la mise en œuvre concrète sont floues, imprécises ou dilatoires.

**Dans le même temps le ministère ouvre des discussions sur « le bilan des réformes du lycée », tout en annonçant qu'elles ne pourraient déboucher que sur d'éventuels ajustements techniques à la marge. Ces réformes ont été conçues selon les mêmes principes que la réforme « collège2016 » Sans doute est-ce la raison principale pour laquelle le ministère refuse, de fait, d'en faire un bilan sincère et de discuter de modifications profondes, pourtant nécessaires, dans l'organisation du lycée !**

L'intersyndicale réaffirme sa détermination à obtenir l'abrogation de la réforme et l'ouverture de discussions pour le collège sur d'autres bases. Elle appelle les personnels à amplifier la mobilisation :

- en continuant à s'opposer localement aux formations à la réforme en décidant collectivement de la forme de cette opposition ;
- en poursuivant les modalités d'action : refus de toute anticipation de la mise en œuvre de la réforme sous quelque forme que ce soit, motions, lettres aux parents, adresses aux élu-e-s, distribution de la carte pétition au Président de la république...
- en faisant, à partir de la réalité des DGH 2015, la vérité dans les établissements sur les DGH 2016 en préparation qui découlent de la réforme afin de défendre les postes, les conditions de travail des personnels et des élèves et de préparer les interventions sur les évolutions de cette dotation que la réforme impliquerait.

L'intersyndicale (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT, CGT enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE-CGC, SUNDEP-Solidaires et SUD), pour monter d'un cran dans la mobilisation, appelle à la construction d'une grève nationale majoritaire le mardi 26 janvier 2016.

Elle appelle les personnels à se réunir en assemblées générales, en heures d'information syndicale pour organiser la mobilisation permettant de créer le rapport de force nécessaire pour gagner.

## Manifestation académique à Grenoble 13h30 - Rectorat